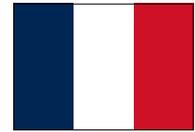




OPEN D'ECHECS D'AVOINE 2023

REGLEMENT INTERIEUR - version française (pages 1 à 6)

ENGLISH VERSION : please see pages 7 to 11



Article 1 : Organisation

- L'application du présent règlement est confiée au Comité d'Organisation du club d'échecs d'Avoine, placé sous la direction de M. Jean-Louis SALVAING, Président du club et FIDE Organizer.
- Le club d'Avoine organise le 37ème Open International d'échecs d'Avoine du 22 au 30 juillet 2023 :
 - Adresse de la salle de jeu : Espace Culturel d'Avoine, rue de l'Ardoise, 37420 Avoine
 - Numéros de téléphone de la salle de jeu : 09 61 22 07 95 (bureau) et 02 47 58 40 84 (buvette)
- Le Comité d'Organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de la bonne marche du tournoi.

Article 2 : Droit à l'image

- Durant le tournoi, lors des parties d'échecs mais aussi des activités annexes, des photos ou des vidéos seront prises et publiées par voie de presse et/ou internet. Conformément à l'article 7 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 : les personnes ne désirant pas figurer sur des clichés ou des films sont priées de se faire connaître dès leur inscription ou au plus tard avant le début de la 1^{ère} ronde.

Article 3 : Homologation et principe d'appariement :

- Le tournoi est homologué FFE (n°58903) et compte pour le classement FIDE de septembre 2023.
- Les règles du jeu sont celles de la FIDE, en vigueur au moment du tournoi.
- Les appariements se font au Système Suisse Accéléré Dégressif en 9 rondes, selon les règles C04 du manuel de la Fide.
 - Des points fictifs sont temporairement attribués selon le classement élo pour que les appariements soient moins déséquilibrés.
 - Ces points sont retirés après la 7ème ronde.
- Le logiciel d'appariement utilisé est la dernière version disponible du logiciel Papi recommandé par la FFE

Article 4 : Formalités d'inscription

- Chaque personne voulant s'inscrire au tournoi consent à :
 - Respecter la Charte du joueur d'échecs (affichée à côté du présent règlement).
 - Fournir les renseignements personnels suivants :
 - Nom et Prénom
 - Fédération représentée et code FFE ou FIDE
 - Classement Elo (national ou international)
 - S'acquitter du montant de ses droits d'inscription :
 - Adultes (20 ans et plus : catégories Senior, S50 et S65) : 60€
 - Jeunes (moins de 20 ans : catégories U08 à U20) : 30€

L'inscription est gratuite pour les GMI, MI, les membres de l'équipe de France Jeunes, les championnes et champions de France jeunes en titre, et les GMI ICCF (par correspondance) membres de la FFE, sous réserve d'avoir prévenu le Comité d'Organisation au moins 48 heures avant le début du tournoi.

- Les personnes ayant le code fide FRA doivent être titulaire d'une licence A de la FFE.

Le Comité d'Organisation pourra demander aux personnes non-licenciées de s'acquitter sur place des frais nécessaires à

l'obtention d'une licence A dans le club d'Avoine.

- Seront appariées à la 1^{ère} ronde uniquement les personnes qui ont réglé leurs droits d'inscription.
- Les personnes qui se sont inscrites et ont payé par internet sont dispensées de pointage.
 - Elles doivent prévenir l'organisation en cas d'absence ou de renoncement à participer à l'Open d'Avoine, au plus tard 1h avant le lancement de la 1ère ronde, faute de quoi le montant de l'inscription ne sera pas remboursé.

La liste de départ est officiellement close le samedi 22 juillet 2023 à 14 h 00 ; néanmoins les retardataires qui s'inscriront après cette limite pourront être appariés entre eux dans la limite des places disponibles.

Article 5 : Collège des arbitres

- Arbitre Principal : M. Paul Adrien SALLY, Arbitre Fédéral Elite 1
- Arbitres Adjoins : M. Jean-Michel LEBRET, Arbitre Fédéral Open 2
M. Noël DAL PRA, Arbitre Fédéral Open 2
M. Sammy PLAT, Arbitre Fédéral Open 2
Mme. Julie COLIN, Arbitre Fédéral Open 1

Article 6 : Horaires :

Accueil et renseignements	samedi	22/07/2023	De 9h00 à 14h00
Clôture de la liste initiale des inscriptions	samedi	22/07/2023	14h00
Ronde n°1	samedi	22/07/2023	15h00
Ronde n°2	dimanche	23/07/2023	14h00
Ronde n°3	lundi	24/07/2023	14h00
Ronde n°4	mardi	25/07/2023	14h00
Ronde n°5	mercredi	26/07/2023	14h00
Ronde n°6	jeudi	27/07/2023	14h00
Ronde n°7	vendredi	28/07/2023	14h00
Ronde n°8	samedi	29/07/2023	14h00
Ronde n°9	dimanche	30/07/2023	9h00
Cérémonie de remise des récompenses	dimanche	30/07/2023	16h30 (Salle de spectacle de l'Espace Culturel d'Avoine)

➤ **Plan canicule**

- ✓ Dans le cas d'une éventuelle canicule, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les horaires des rondes n°s 2 à 8 à **9h00 du matin**, au lieu des 14h00 précédemment annoncées.
- ✓ La décision à propos d'un tel changement sera annoncée à l'ouverture de la précédente ronde.

Article 7 : Affichage des appariements :

- Une liste des appariements provisoires est communiquée le plus rapidement possible après la fin de la dernière partie de la ronde précédente, sur le site internet du club, à titre indicatif.
 - Ces appariements sont susceptibles d'être modifiés si le Comité d'Organisation est informé de l'absence de joueurs (pour cause de maladie par exemple).
- Les appariements sont considérés comme définitifs 3h avant le début de la ronde (sauf pour les rondes 1 et 9) et ne seront plus modifiés passé ce délai.
 - Durant la semaine, les appariements de la ronde sont officiels à 11h le matin. Ils sont alors affichés sur le lieu du tournoi et actualisés sur le site internet.

Article 8 : Cadence de jeu

- Les parties se jouent à la cadence Fischer (*tout au long de la partie, chaque coup joué redonne du temps lorsque la pendule est enclenchée pour stopper le décompte*)
- Pour une partie, sont alloués à chaque personne :
 - ✓ 90min + 30 sec/coup, puis 30 min + 30 sec/coup si au moins 40 coups ont été achevés.

Article 9 : Le BYE

- Il est possible de prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en scurant tout de même un demi-point (0,5 point).
 - ✓ Les arbitres doivent être prévenus AVANT la fin de la ronde précédente.
 - ✓ Ce n'est possible qu'une seule fois pendant le tournoi
 - ✓ Ce n'est plus possible lors des 3 dernières rondes.
- Cette possibilité de BYE est aussi octroyée aux personnes invitées à qui l'inscription est offerte.

Article 10 : Comportement durant les rondes

- Afin d'assurer la concentration, la sérénité de tous et le bon état d'esprit, sportif et convivial, qui fait la renommée du tournoi d'Avoine, merci de respecter les consignes suivantes :
 - ✓ Durant la partie, rester dans l'espace de jeu constitué des salles de jeu, des toilettes, de la buvette et de ses abords extérieurs.
 - ✓ Ne pas s'éloigner de votre échiquier sans l'autorisation d'un arbitre quand c'est à votre tour de jouer.
 - ✓ Éviter toute discussion et/ou lecture suspecte de triche.
 - ✓ Analyse et blitz sont interdits dans la salle de jeu, même sur les échiquiers vacants à la suite d'une partie terminée.
 - ✓ Une tente d'analyse, à l'extérieur de l'espace de jeu est à disposition des personnes ayant terminé leurs parties.
 - ✓ Toute personne qui commenterait ou interviendrait dans une partie qui n'est pas la sienne s'exposerait à l'expulsion ...
 - de l'espace de jeu pour une première remontrance,
 - de la manifestation en cas de récidive ;
- Les moyens électroniques de communications ou capables de suggérer des coups d'échecs sont indésirables dans la salle de jeu. (*notamment : téléphones et montres connectées*)
 - ✓ Ils sont néanmoins tolérés s'ils sont totalement éteints et restent auprès de la table de jeu, inaccessibles (par exemple rangés dans une veste ou un sac-à-dos, qui ne doit pas être transporté durant la partie)
- Si, dans la salle de jeu il est prouvé qu'une personne possède un tel appareil sur elle, elle recevra un avertissement oral.
- Si l'un de ces appareils émet le moindre son, la personne à qui il appartient se verra :
 - ✓ signifier la perte immédiate de sa partie
 - avec la marque de 0-1 ou 1-0 si la partie était en cours ;
 - avec la marque de 0F-1F ou 1F-0F si la partie n'a pas été jouée, car une partie non jouée ne peut être comptabilisée pour le classement Elo.
 - ✓ prié de quitter la salle de jeu, s'il s'agit de quelqu'un qui n'a pas de partie en cours.
- En cas de force majeure, l'utilisation d'un de ces appareils est soumise à l'autorisation de l'arbitre.
- La salle de jeu et toutes les salles annexes du tournoi (WC, analyse, buvette ...) sont réputées non fumeur. L'espace fumeur, équipé de poubelles à mégots, est situé aux abords extérieurs de la buvette.

- Une personne absente lors d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, est considérée comme ayant abandonné le tournoi, et ne sera plus appariée.
- L'abandon non justifié du tournoi entraîne l'envoi d'une lettre d'enquête par l'arbitre : sans réponse sous 15 jours, un signalement sera envoyé à la Direction Nationale de l'Arbitrage, qui pourra saisir les autorités fédérales compétentes en matière de discipline.
- La présence des animaux est interdite dans l'ensemble des locaux occupés par l'Open d'Avoine, à l'exception des animaux d'assistance.

Article 11 : Dispositions concernant le délai de retard autorisé

- La partie est perdue par forfait pour quiconque ne s'est pas présenté devant son échiquier dans un délai de 45 minutes à compter du déclenchement effectif de la ronde par l'arbitre
- Ce forfait sportif, noté 1-OF ou OF-1, n'est pas pris en compte dans le calcul des variation ELO des deux adversaires concernés. Le vainqueur conserve le point acquis pour l'attribution des appariements et du classement final.

Article 12 : Dispositions concernant les propositions de match-nul par accord mutuel

- Il n'y a aucune condition de temps de jeu ou de nombre de coups joués restreignant les propositions de nulle par accord mutuel.
- Les adversaires peuvent toutefois être sanctionnés pour manquement à l'éthique sportive s'ils enfreignent manifestement la [Charte des joueurs et joueuses d'échecs](#).
 - ➔ « Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. »

Article 13 : Gestion des coups illégaux

- le 2^e coup illégal **achevé** fera perdre la partie;
- Un coup illégal doit être signalé à l'arbitre, ou constaté par l'arbitre lui-même ;
 - ✓ Rappel de l'article 7.5.3 des règles du jeu de la Fide : « Si une personne appuie sur la pendule sans jouer un coup, cela sera considéré comme un coup illégal et pénalisé comme tel. »
 - ✓ Rappel de l'article 7.5.4 des règles du jeu de la Fide : « Si une personne utilise ses deux mains pour réaliser un coup (en cas de roque, prise ou promotion, par exemple) et appuie sur la pendule, cela sera considéré comme un coup illégal et pénalisé comme tel. »
 - ✓ Déplacer la pièce d'une main et appuyer sur la pendule de l'autre est interdit mais n'est pas considéré comme un coup illégal.
- Après constatation par l'arbitre, la pendule sera ajustée conformément à l'art. 7.5.5 des règles du jeu.

Article 14 : Formalités de fin de partie

- A l'issue de chaque partie, les adversaires :
 - ✓ S'assurent que le résultat de la partie est indiqué sans ambiguïté sur les feuilles de notation ;
 - ✓ Signent leur feuille de notation et contre-signent celle de l'adversaire ;
 - ✓ Remettent leurs pièces en position de départ sur l'échiquier ;
 - ✓ Remettent les deux originaux (feuilles blanches) des feuilles de notation, et les deux chevaux nominatifs, à la table des arbitres pour que le résultat puisse être enregistré ;
 - ✓ Partent en laissant leur table propre pour la ronde suivante. Des poubelles sont disposées aux entrées des salles.

Article 15 : Classement final et Départages en cas d'ex-aequo

- Le classement général est établi :
 - d'abord selon le nombre de points de parties acquis ;
Chaque ronde rapporte : Victoire = 1 point, match-nul = 0,5 point, défaite = 0 point
 - puis par le système BUCHHOLZ tronqué 2
Somme des points marqués par les adversaires (score ajusté), diminuée des deux plus mauvais scores ajustés ;
 - puis par la performance ELO réalisée.
Moyenne élo des adversaires affrontés, augmentée d'une « valeur de performance », fonction du score réalisé.

Article 16 : Récompenses

- La liste des récompenses est publiée dans le bulletin d'ouverture et affichée à l'ouverture de l'Open.
- **Tous les prix de cette liste sont distribués à la place, suivant l'ordre du classement final.**
 - *Ceci signifie qu'il n'y a ni partage de prix, ni Système HORT, entre des ex-aequo, que ce soit pour le classement général ou les prix spéciaux.*
- Les prix spéciaux, notamment ceux par tranche de classement ELO ou par catégories s'entendent *stricto sensu* suivant l'annonce qui en est faite
 - *exemple : un U18 concourt pour le prix U18 même s'il termine devant le premier U20.*
- Dans le cas où une personne mérite plusieurs prix, seul celui du montant le plus élevé lui est attribué.
 - *Les prix ainsi non distribués sont reversés dans la liste des prix à décerner*

Article 17 : Respect des règles et sanctions

- Quiconque ayant une partie en cours et transgressant les règles sera sanctionné.
- Quiconque se voyant infligé deux avertissements sera exclu du tournoi.
- Ces sanctions seront appliquées par un arbitre ou par le collège des arbitres.

Article 18 : Jury d'appel

- Un jury d'appel est constitué pendant la première ronde et affiché aussitôt dans la salle du tournoi.
- Ce jury pourra être saisi pour contester une décision arbitrale.
 - ✓ Il est possible de contester une décision de l'arbitre en le signalant lors de l'intervention.
 - ✓ La partie continue toutefois selon les directives de l'arbitre.
 - ✓ A la fin de la partie, les adversaires et l'arbitre écrivent un rapport expliquant leurs versions de la situation et pourquoi la décision de l'arbitre est contestée
 - ✓ Le Jury d'appel se réunit aussitôt que possible et peut changer le résultat de la partie si nécessaire. Sa décision est définitive pour la durée du tournoi.
- La composition du jury d'appel est la suivante :
 - ✓ deux membres du Comité d'Organisation (+1 personne suppléante)
 - ✓ trois joueuses ou joueurs du tournoi (+1 personne suppléante)

Article 19 : Si vous avez d'autres questions

- Tout au long du tournoi, les règles de F.F.E. et de la F.I.D.E. sont appliquées pour tout point ne faisant pas l'objet du présent règlement.

Article 20 : Règles sanitaires en cas de pandémie - quelques rappels de bon sens :

- ✓ En participant à la compétition, vous vous engagez à respecter strictement le protocole sanitaire qui peut être instauré en cours de tournoi en cas de consignes des autorités sanitaires ;
- ✓ Il est conseillé de se désinfecter les mains régulièrement ;
- ✓ Le port du masque est conseillé mais pas obligatoire;
- ✓ Au début de la partie et à la fin, les adversaires peuvent se saluer sans se serrer la main, selon leurs préférences.

Pour les arbitres,

Pour le comité d'organisation,



M.Paul-Adrien SALLY

M.Jean-Louis SALVAING



CLUB D'ECHECS D'AVOINE
BP 64 - 37420 AVOINE

OPEN D'ECHECS D'AVOINE 2023



REGULATIONS - english

1 : Preamble

- Governing body of the AVOINE 37th Chess Tournament is the Avoine Chess Club.
Chief organizer : Jean-Louis SALVAING, FIDE Organizer.
- The tournament takes place in Avoine (France), from July 22th to July 30th 2023 :
 - Venue : Espace Culturel d'Avoine, rue de l'Ardoise, 37420 Avoine
 - In case of emergency : +339 61220 795 (Organizers) / +332 47584 084 (waiting room)
- The Governing body will take any decision it deems necessary for the tournament

Article 2 : Right to the image

- Throughout the tournament, during chess games or other activities, photos and videos will be taken and published on the Avoine Chess Club website and/or in the press. People not wanting to have their picture taken must let the organizers know before the start of the first round, in accordance with French law.

Article 3 : Official recognition and pairings

- The tournament will be taken into account for the FIDE Septembre 2023 rating calculation.
- The game rules are the FIDE laws of chess effective from Jan. 1 2023.
- The pairings will be done according to FIDE Swiss Dutch rules, using a progressive acceleration system :
 - Virtual points will be given according to ELO rating and tournament results in order to balance pairings.
 - Those points will disappear after the end of round 7.
- The pairing manager will be the latest available version of the PAPI programme (developed by the French Chess Federation (FFE))

Article 4 : Registration

- Each person registering shall :
 - behave according to the Chess Player Charter : fairplay towards players, arbiters and organizers.
 - give the Organizers the following personal information :
 - first and last name ;
 - Home Federation and FFE or FIDE ID ;
 - FIDE standard ELO rating
 - Pay registration fees :
 - For people 20 years old and older (on Jan 1 2023) : 60€
 - For people 19 years old and younger (on Jan 1 2023) : 30€
 - Fees are waived for GM, IM, WGM or WIM title holders, as well as ICCF GM title holders who are also members of FFE, provided they have notified the Organizers up to 48 hours in advance.
 - People having FRA FIDE code must hold a FFE level A licence.
 - The Governing body shall ask FRA non-members to pay on site the fees required to obtain a level A licence with the Avoine Chess Club.
- Only people who paid registration fees will be paired during the first round.
- People who registered and paid upfront on the internet need not check in.
 - They must notify organizers of their absence for the first few rounds or the entire tournament 1 hour before the start of the first round at the latest, or their registration fee will not be refunded.

- The starting list was official on Saturday July 22 2023 at 2 p.m (14:00) ; however latecomers registering after this point may be paired among themselves up to available spots

Article 5 : Arbiters

- Chief Arbiter: Paul Adrien SALLY, FIDE Arbiter (Pairing Officer)
- Arbiters: Jean-Michel LEBRET, National Arbiter
Noël DAL PRA, National Arbiter
Sammy PLAT, National Arbiter
Julie COLIN. National Arbiter

Article 6 : Horaires :

Reception and information	Saturday	22/07/2023	9:00 - 14:00
Closure of the initial registration list	Saturday	22/07/2023	14:00
Round 1	Saturday	22/07/2023	15:00
Round 2	Sunday	23/07/2023	14:00
Round 3	Monday	24/07/2023	14:00
Round 4	Tuesday	25/07/2023	14:00
Round 5	Wednesday	26/07/2023	14:00
Round 6	Thursday	27/07/2023	14:00
Round 7	Friday	28/07/2023	14:00
Round 8	Saturday	29/07/2023	14:00
Round 9	Sunday	30/07/2023	9:00
Awards ceremony	Sunday	30/07/2023	16:30 (Avoine Cultural Center)

➤ In case of heatwave

- ✓ In case of a heatwave, the Organizers shall change the time of round start from 2 pm to 9 am.
- ✓ Such a decision will be announced at the start of the previous round at the latest.

Article 7 : Pairings display :

- A list of provisional pairings will be published as soon as possible after the end of the last game of the previous round on the FFE and Avoine Chess Club websites, for information purposes only.
 - This pairing list may be modified if the Organizers are informed of an absence.
- Pairings are final at 11 am for rounds starting at 2 pm, and 8 am for rounds starting at 9 am : they will not be modified afterwards.

Article 8 : Time control

- Games are played using a Fischer increment time control
- During a game each person is given :
- 90 minutes for 40 moves, then 30 minutes for the rest of the game, with a 30 seconds increment starting from move one (1).

Article 9 : Half-point bye

- Any player may take a half-point bye (HPB), in which case they are not paired and are given half a point (0.5 points).
 - ✓ Arbiters must be informed before the end of the previous round.
 - ✓ It is only possible once during the tournament (further byes are zero-point byes).

- ✓ HPB may be taken only during rounds 1-6.
- All players, including players whose registration fee was waived, and players with conditions may take a HPB.

Article 10 : **Player behaviour**

- To allow the smooth running of the tournament, please :
 - ✓ Stay inside the playing area : the playing zones, lavatories, and the refreshment room.
 - ✓ The smoking area is outside of the refreshing room .
 - ✓ Do not walk away from your board without an arbiter's permission when it's your turn to play.
 - ✓ Avoid talking or reading about any chess game while your game is not over.
 - ✓ Do not analyze or play on the chess boards of the game rooms, even on vacant boards.
 - ✓ Do not commentate or intervene on a game that is not yours, or you may be excluded from the game zone (for first offenders), or even the tournament (for repeat offenders).
- Electronic devices capable of suggesting moves are undesirable in the playing zone (especially phones and smart watches).
 - ✓ They are tolerated if they are completely off and do not move from the table, and are inaccessible to the players (for instance : kept in a vest or a backpack that will not be transported or moved during the game).
- If a player provably has such a device on themselves, they will be warned.
- If one such device emits a sound, the person it belongs to will :
 - ✓ lose their game and their opponent will win (except if both players played zero or one move each),
 - ✓ be asked to leave the playing zone, if they did not have a game currently.
- In case of force majeure, an arbiter may allow the supervised use of such a device.
- In accordance with French law, indoor rooms are non-smoking. The smoking area, where cigarette butt bins are located, is the outside space adjacent to the refreshment area.
- A player not present for a round without notifying the Pairing Officer beforehand will not be paired in the next rounds and will be assumed to have abandoned the tournament.
- A player abandoning the tournament without notifying the Chief Arbiter will be sent a letter of enquiry. If they do not respond in a satisfactory way within 15 days, a report will be sent to the National Arbiter Board, who may refer the matter to FFE disciplinary authorities.
- Only service animals are allowed in the playing venue.

Article 11 : **Authorised delay period**

- A player not present at the board 45 minutes after the effective start of the round will lose their game by forfeit.
- This forfeit, notated by 1-F or F-1 in result grids, is not taken into account for ELO rating computations of both opponents. The player whose opponent forfeited keeps the benefit of a point for pairings and final rankings.
- If both players are not present, the double forfeit is notated F-F and no point will be awarded.

Article 12 : **Draw by mutual agreement**

- There is no restriction for draw by mutual agreement.
- Opponents may, however, be penalised for breaches of sporting ethics if they manifestly infringe the Chess Players' Charter.

- ➔ « The sharing of the point by mutual agreement must not be the result of considerations whose ins and outs are outside the sporting context and can only take place when there is a real confrontation on the chessboard. »

Article 13 : Illegal moves

- The second (2nd) completed illegal move of a player will end the game with their loss and the win of their opponent (except the game will be drawn if the opponent cannot checkmate the player with legal moves)
- An illegal move must be signaled to an arbiter, or observed by the arbiter themselves ;
 - ✓ Reminder on the laws of chess :
 - 7.5.3 : If the player presses the clock without making a move, it shall be considered and penalised as if an illegal move.
 - 7.5.4 : If a player uses two hands to make a single move (for example in case of castling, capturing or promotion) and pressed the clock, it shall be considered and penalised as if an illegal move.
- After the arbiter observed the illegal move, the position and clock will be adjusted according to article 7.5.5 of the laws of chess.

Article 14 : End of game formalities

- At the end of each game, both players :
 - ✓ Ensure that the result of the game is written down clearly and unambiguously on the scoresheet,
 - ✓ Sign their scoresheet and counter-sign their opponent's,
 - ✓ Put the board back to the starting position,
 - ✓ Give the arbiters (or their assistant) both the original (white) scoresheets, as well and both nameplates for their result to be recorded.
 - ✓ Leave their table clean for the next round : garbage bins are located at the entrances of the rooms.

Article 15 : Final rankings and tie-breaks

- The final ranking is established as follows :
 - First according to acquired game points ;
Each round gives : 1 point for a victory, 0.5 points for a draw, and 0 points for a loss
 - Second by the Buchholz cut 2 system :
Sum of the opponents adjusted scores (equal to score if a player played all 9 games), minus the 2 worst adjusted scores
 - Third by ELO performance
Average rating of opponents, ponderated with a « performance value » depending on the player's score.

Article 16 : Awards

- The awards list will be published in the opening bulletin and will be displayed at the start of the Open.
- **Every award of that list will be awarded in order of the final ranking**, without sharing (for either general prizes or special prizes).
- Special prizes only apply to players in the relevant category and not to anyone else.
- In case a player earns multiple prizes, only the highest one will be awarded to them.
 - *A prize that is not awarded in that way will be redistributed to the next available players in the category until no prize is left in the pool.*

Article 17 : Compliance with the rules and penalties

- Whomever has an ongoing game and does not comply with the rules will be penalised.
- Whomever gets two warnings will be excluded from the competition.
- Those sanctions will be applied immediately by any arbiter or after discussion with all other arbiters and the Organizers.

Article 18 : Appeals Committee

- An Appeals Committee will be created during the first round and immediately displayed in the tournament rooms.
- It will be composed of :
 - ✓ two organizers (+ 1 deputy)
 - ✓ three players (+ 1 deputy)
- This committee may be called upon to contest any arbiter's decision.
 - ✓ The contesting player must notify the arbiter of his will to appeal, then finish the game following the arbiter's directions.
 - ✓ Both the arbiter and the player must then write a report explaining both the situation and the contested decision, as well as why the decision is contested.
 - ✓ The committee may decide to change the result of the game if necessary
 - ✓ Any decision by the Appeals committee is final for the duration of the tournament.
 - ✓ No member may sit on matters concerning a player belonging to his own league (for FRA members) or to his federation (for non-FRA members).

Article 19 : Everything else :

- At any time, any situation not covered in these regulations shall be judged according to FFE and FIDE regulations.

Article 20 : Health rules

➤ Common sense reminders :

- ✓ By participating, you agree to respect the health rules that health authorities may impose during the tournament.
- ✓ Regular hand disinfection is recommended.
- ✓ Wearing a face mask is recommended.
- ✓ At the start and end of a game, players may or may not shake hands, each according to their preference.

Representing the Arbiters,
Mr.Paul-Adrien SALLY



Representing the Organizers,
Mr.Jean-Louis SALVAING